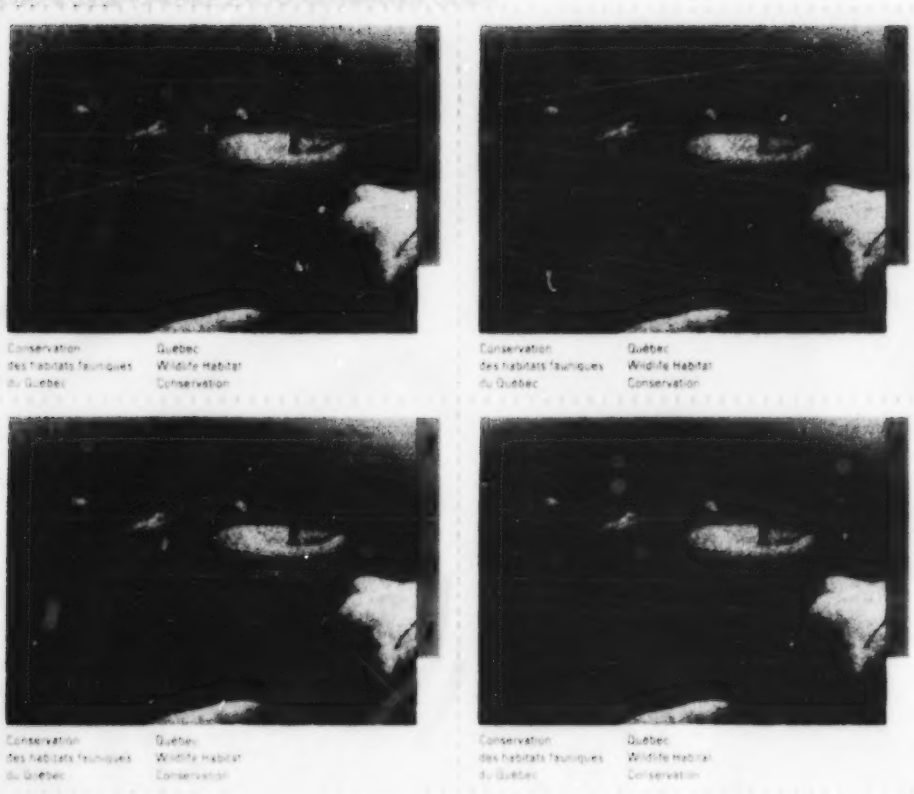

Le garrot commun ou garrot à oeil d'or niche à travers toute l'Amérique du Nord, de l'Alaska à Terre-Neuve.

C'est vers la fin de l'hiver que les couples commencent à se former. Ils quittent alors les eaux côtières pour revenir en eaux douces. Avant la fonte complète des neiges, le couple aura déjà trouvé une petite baie tranquille qu'il adoptera comme territoire.

C'est dans ce contexte que j'ai représenté ce couple de garrots. Par les teintes de l'eau, j'ai cherché à donner l'impression de froideur qui caractérise si bien les lacs du Québec après la fonte des glaces. L'eau crée un arrière-plan assez sombre sur lequel se découpe bien le blanc du plumage et de la neige, mettant ainsi en évidence la composition en diagonale du tableau.

En travaillant sur cette peinture, j'ai attaché autant d'importance aux éléments d'avant-plan et aux motifs de la réflexion sur l'eau qu'aux oiseaux eux-mêmes. D'ailleurs, ce sont souvent de simples éléments du décor qui viennent donner la pleine dimension au tableau.

Pierre Leduc

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche,

Gaston Blackburn

92-03139/

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Monsieur Gaston Blackburn
Ministre du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150, boulevard Saint-Cyrille Est
17e étage Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil
d'administration,
André Chagnon

Québec, juillet 1991

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 1991

PRÉSIDENT

André Chagnon,
président du conseil d'administration
et chef de la direction Le Groupe Vidéotron ltée

VICE-PRÉSIDENT

Richard C. DeVilliers,
directeur commercial pour la région de l'Est
Fil et câble Alcan

TRÉSORIER

George Arsenault,
directeur provincial
Canards Illimités Canada

MEMBRES

Gilles Barras,
président-directeur général
Fondation de la faune du Québec

Pierre Gaudet,
premier vice-président général
Confédération de l'Union des producteurs agricoles

Alfred Hamel,
président du conseil
Cabano Expéditex

Léo-Paul Quintal
Fédération québécoise de la faune

A.J. Ross,
vice-président et directeur général
Produits forestiers Domtar

Henri-Paul Trudel,
administrateur
Fédération des caisses populaires Desjardins du centre du Québec

MEMBRE DONT LE MANDAT S'EST TERMINÉ EN COURS D'ANNÉE

André Magny,
président-directeur général
du 1er février 1989 au 6 mai 1990

LE PERSONNEL

Président-directeur général	**Gilles Barras**
Secrétaire de la Fondation	**Jean-Roch LeBlond**
Conseillère juridique	**Mona Angers**
Directeur des communications	**André Boucher**
Directeur des opérations	**Patrick Plante**
Responsable des acquisitions	**Guy Lépine**
Coordonnatrice de projets	**Ghislaine St-André**
Coordonnateur de projets (PCHE)	**Réjean Beaumont**
Technicienne en administration	**Gisèle Ampleman**
Secrétaire de direction	**Michèle Naud**
Secrétaire	**Lyne Giasson**

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil 6

Rapport du président-directeur général 8

Présentation de la Fondation 11
- I) Statut
- II) Fonctions

Sommaire des activités 1990-1991
- I) L'administration 12
- II) Le financement 13
- III) La conservation et la mise en valeur des habitats fauniques 14

Aperçu des priorités 1991-1992 21

États financiers 22

Les principaux partenaires de la Fondation 28

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

L'exercice 1990-1991 marque le cinquième anniversaire de la Fondation de la faune du Québec. C'est un moment propice à une réflexion d'ensemble sur la période écoulée et au dégagement de perspectives pour les prochaines années.

La Fondation a dû mener de front bien des chantiers avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Les membres du conseil d'administration qui se sont succédés et le personnel ont mis en place et consolidé la structure organisationnelle, administrative et financière et créé un partenariat remarquable avec de nombreux organismes. La Fondation a également mis au point un système de parrainage et des ententes financières qui lui procurent à la fois des appuis et des fonds. Afin de compléter son financement provenant des contributions des chasseurs, pêcheurs et trappeurs, elle a mis en place des moyens tels le timbre pour la conservation, la reproduction à tirage limité et la carte Visa Nature. Pour coordonner ses interventions et en maximiser les effets, la Fondation s'est donnée, avec ses partenaires, une approche par programmes tout en maintenant la souplesse requise pour s'engager dans des projets hors programmes. C'est ainsi que sont nés le programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie, le programme de développement économique du saumon et le programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques. Dans le même esprit, la Fondation participe activement à des ententes formelles et extensives avec des partenaires majeurs en vue d'assurer une action déterminante en matière d'habitats fauniques. Je pense ici à l'entente avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, mais plus particulièrement à l'Entente cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques et au Plan conjoint des habitats de l'Est, dans le cadre desquels la Fondation a développé, à titre de maître-d'oeuvre des acquisitions d'habitats humides, un savoir-faire unique au Québec.

André Chagnon

Ce bilan, tout sommaire qu'il soit, réflète bien ce qu'est devenue la Fondation : un organisme souple, à la situation financière saine, imbriqué dans un important réseau de partenaires, encadrant son action dans des programmes fondamentaux. Les résultats d'ensemble sont probants. La Fondation a accepté au cours de cette période le financement de 108 projets pour un montant de 3 775 000 $. La valeur totale de ces projets dépasse 18 000 000 $. Voilà une action concrète et visible dont on peut se réjouir à bon droit puisqu'elle contribue à améliorer notre qualité de vie.

Tout n'est pas réglé pour autant. Chaque jour nous confirme que la dégradation, l'altération, la perturbation et même le saccage des habitats de la faune constituent encore une réalité bien vivante et multiforme. La vigilance et l'action concertée demeurent une nécessité.

L'action de la Fondation au cours des prochaines années, tout en visant à raffermir les acquis, notamment sa présence accrue dans le champ des interventions de protection et de mise en valeur des habitats fauniques qui constituent l'essentiel de sa mission, m'apparaît devoir s'articuler autour de certaines lignes de force. Ainsi, la Fondation devra réorienter le soutien et, au besoin, stimuler la réalisation de projets éducatifs liés à la protection et à la mise en valeur des habitats fauniques, notamment auprès des jeunes, des propriétaires privés, des agriculteurs et des producteurs forestiers. La protection des habitats doit devenir une responsabilité pleinement assumée par chacun dans son environnement quotidien, permettant ainsi d'assurer un meilleur résultat à long terme que ne pourraient le faire règlements et programmes d'aide.

Dans le même esprit, la Fondation doit maintenir et développer les contacts avec les secteurs industriels liés à l'utilisation des ressources naturelles (forêts, mines, sol, énergie), afin qu'ils intègrent dans leurs activités les préoccupations de la société en matière de conservation des habitats et qu'ils participent financièrement aux efforts de la Fondation en ce domaine. Quand on comprendra que la gestion intégrée des sols, de l'eau, de la faune et de la forêt est à l'avantage même de l'exploitant des ressources, dans une perspective de développement durable, nous aurons franchi un grand pas.

Enfin, l'expérience acquise en matière d'interventions dans les habitats a révélé que l'obtention des autorisations requises avant de procéder est un processus anormalement long qui risque parfois soit de mettre en péril un habitat menacé, soit de voir se périmer des crédits alloués par des partenaires. La recherche active par la Fondation et ses partenaires d'allègements de certaines méthodes administratives et réglementaires découlant des exigences environnementales et l'intégration de ces exigences dans le cheminement normal d'un projet devront se poursuivre pour aboutir à des résultats pratiques dans le respect de tous les intéressés.

En terminant, je me dois de souligner le départ en cours d'année de monsieur André Magny, qui assumait les fonctions de président-directeur général de la Fondation. Pendant son séjour à la Fondation, il a assuré une direction éclairée caractérisée par un grand sens de l'initiative. La Fondation lui doit, entre autres, la consolidation de sa structure organisationnelle et l'accroissement du partenariat. Les membres du conseil d'administration et ses collègues de travail le remercient de son apport et lui offrent leurs meilleurs voeux de succès dans sa nouvelle orientation. Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et l'appui manifesté en cours d'année.

Le président du conseil d'administration,

André Chagnon

RAPPORT DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Gilles Barras

La participation accrue de la Fondation dans le champ de l'intervention faunique a caractérisé sa cinquième année d'existence. Le nombre de projets acceptés a plus que doublé par rapport à l'année antérieure, passant de 28 à 60. L'engagement financier pour la réalisation de ces projets a plus que triplé au cours de la même période, passant de 725 000 $ à 2 364 000 $. Les sommes effectivement versées au cours de cet exercice ont pratiquement doublé, passant de 507 000 $ à 972 000 $. Cet accroissement remarquable est dû à divers facteurs dont le succès de la première année de l'entente conclue entre la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ), le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et la Fondation, l'élargissement du partenariat et une prise de conscience plus large du public à l'égard de l'habitat de la faune. Le résultat final de l'année est donc un surplus net qui, bien qu'inférieur aux surplus des années antérieures, raffermit une réserve qui permettra à la Fondation d'honorer ses importants engagements à moyen terme.

La Fondation a continué d'assumer son double rôle de membre et de cheville ouvrière du Comité directeur de l'Entente cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et la mise en valeur des habitats fauniques. En plus de verser sa quote-part annuelle de 190 000 $ au fonds du Volet 1 de l'entente, la Fondation a poursuivi inlassablement son rôle de responsable des acquisitions dans bon nombre de dossiers actifs: Baie-du-Febvre (Nicolet), Île du Milieu, Lac McLaurin, Saint-Gédéon, Saint-Barthélémy, Cacouna, Île Saint-Bernard et Commune de Châteauguay, Ruisseau Saint-Jean, Saint-Fulgence, Lac Saint-Charles. Ces projets d'acquisition, à divers stades de développement, requièrent une multitude d'étapes allant de l'arpentage aux actes de vente et d'hypothèque. Cette longue gestation, entamée dans certains cas depuis trois ans, devrait permettre la réalisation, en 1991-1992, de certains projets tant attendus de la part des partenaires de la Fondation que sont Habitat faunique Canada, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Canards Illimités Canada, l'Office de planification et de développement du Québec et le Service canadien de la faune. Précisons que la plupart des projets mentionnés ci-dessus se situent dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, une entente internationale visant à protéger des zones humides importantes et à les aménager.

L'entente avec la FQGZ sur l'aménagement des habitats fauniques dans les territoires de zecs, signée en 1990, a produit des résultats satisfaisants sur le plan des interventions fauniques. Quinze projets ont été réalisés pour un montant de 354 000 $. En 1991-1992, il faudra travailler à raffermir le volet de cette entente relatif à la mise en place par la FQGZ d'un encadrement technique en matière d'élaboration de projets d'intervention dans les habitats. De plus, des actions concrètes doivent être prises pour assurer chez les membres des zecs une meilleure pénétration de la carte Visa Nature comme instrument de financement de leurs projets d'intervention.

Les difficultés inhérentes à tout démarrage de projet ayant été aplanies, le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR) a pu enfin s'appliquer en 1990-1991 dans 18 ravages; on a réalisé des traitements sylvicoles sur 250 hectares de boisés privés, avec l'aide des organismes de gestion en commun, des syndicats de producteurs de bois et des conseillers forestiers qui ont participé au programme comme "agents livreurs". Ce programme, qui vise l'octroi de subventions d'environ 150$ l'hectare pour des travaux sylvicoles favorables à l'habitat d'hiver du cerf de Virginie, a été réalisé avec la collaboration de partenaires: Habitat faunique Canada, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Forêts du Québec, Forêts Canada et un grand nombre de propriétaires privés. En 1991-1992, la Fondation et ses partenaires prévoient appliquer le programme dans 50 ravages et réaliser au moins 1 500 hectares de traitements sylvicoles.

Par ailleurs, dans le domaine de la faune aquatique, le Programme de développement économique du saumon, dans lequel la Fondation s'est engagée pour 2 000 000 $ en cinq ans, a gagné son aire d'envol tout récemment après les mises au point finales. Les déboursés de la Fondation débuteront au cours de l'exercice 1991-1992 avec la réalisation des projets de mise en valeur concernant les 33 rivières à saumon retenues. De ces projets de mise en valeur découlera une liste de travaux à réaliser dans le cadre de ce programme, dont les partenaires sont Industrie, Sciences et Technologie Canada, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, l'Office de planification et de développement du Québec, Pêches et Océans Canada et la Fédération québécoise pour le saumon atlantique.

Finalement, le Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA), qui vise l'offre de contributions à une vaste clientèle pour la réalisation de travaux précis, a connu en 1990-1991 sa mise au point finale après de nombreuses consultations et l'élaboration d'un guide technique d'intervention dans les habitats de la faune aquatique. Le programme bénéficie d'un soutien technique du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et de crédits de 1,2 million de dollars répartis sur trois ans et alloués par le conseil d'administration de la Fondation. L'objectif pour 1991-1992 consiste à avoir, au premier semestre, des demandes d'aide financière totalisant 250 000 $ et à organiser un atelier pratique sur l'aménagement des habitats aquatiques à l'intention des principaux interessés.

Quant aux projets hors programmes, ils ont connu une croissance importante en 1990-1991. Un accord de financement a été donné à 43 demandes d'aide financière totalisant 1,4 million de dollars (valeur moyenne de 33 000 $). Des versements de 406 000 $ ont été effectués pour assurer le financement de trois projets acceptés en 1988-1989, 16 projets acceptés en 1989-1990 et pour entamer le financement de 23 projets acceptés en 1990-1991. Parmi ces projets, signalons que la Fondation s'est engagée avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans un important contrat de recherche accordé à l'Université du Québec à Trois-Rivières qui s'étalera sur cinq ans et portera sur la mise au point de techniques de contrôle des espèces compétitrices de l'omble de fontaine. À elle seule, La Fondation consacrera 250 000 $ en cinq ans à la recherche de solutions pratiques à cet important problème qui affecte une large partie du territoire.

D'autres événements qui ont eu cours en 1990-1991 méritent d'être signalés. Le timbre pour la conservation, émis annuellement par la Fondation, a maintenant une utilité légale puisqu'il est apposé, en vertu de la Loi, sur les permis de pourvoirie émis par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. La valeur du timbre pour les philatélistes en est donc accrue, ce qui devrait en favoriser la vente. La Fondation et la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec ont aussi renouvelé l'entente qui les liait concernant la vente de ce timbre par le réseau des caisses populaires. La Fondation s'est également associée à Canards Illimités Canada dans la réalisation, en septembre 1990 au Vieux-Port de Québec, d'une exposition intitulée l'Art et la Nature regroupant 50 artistes et plus de 200 oeuvres en peinture, sculpture, photographie et taxidermie. Cette exposition a servi de plateforme de lancement pour le timbre de la Fondation, tiré de l'œuvre "Huarts à collier" du peintre Pierre Leduc. Le succès de cette première exposition et l'appréciation tant de la part du public que des artistes font qu'elle se répétera en 1991-1992 sur une base élargie.

La Fondation a participé, en 1990-1991, à cinq importants salons dans diverses régions afin d'y assurer une présence visible et de rencontrer des milliers d'adeptes de la faune susceptibles de devenir des partenaires de la Fondation ou des agents d'action dans leur milieu. La Fondation a de plus assuré une présence active lors des congrès annuels de la plupart des organismes partenaires: pourvoyeurs, gestionnaires de zecs, trappeurs, saumoniers, associations de chasseurs et pêcheurs, municipalités, producteurs agricoles, etc.

Aux éléments de prospective déjà évoqués ci-dessus, il faut ajouter, pour l'exercice 1991-1992, la poursuite des efforts de la Fondation pour élaborer certains programmes de base. Mentionnons à ce sujet la concertation avec divers interlocuteurs des milieux intéressés pour la création d'un programme de gestion intégrée des ressources sol, eau et faune à la ferme, d'un programme d'intendance privée visant à stimuler, par divers moyens, la participation des propriétaires fonciers à la prise en charge de la protection et de la conservation des habitats fauniques sur leurs terres et d'un programme de soutien aux initiatives jeunesse. De plus, la Fondation évaluera des possibilités d'encadrement d'un bénévolat orienté vers l'élaboration de projets en région. La création d'une banque d'experts retraités bénévoles est également envisagée en 1991-1992.

Je désire remercier le président et les membres du conseil d'administration pour l'intérêt et le support actif qu'ils ont apportés à la Fondation. Le dynamisme et l'engagement profond des membres du personnel de la Fondation méritent également d'être soulignés. Enfin, merci à tous les partenaires de la Fondation qui lui ont permis de progresser de façon si notable dans l'exécution de son mandat.

Le président-directeur général

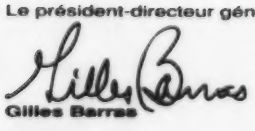

Gilles Barras

STATUT

Créée le 15 juin 1984 en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, amendée par le projet de loi 101 sanctionné le 17 juin 1988, la Fondation de la faune du Québec est une corporation à but non lucratif, mandataire du gouvernement, qui relève du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

La Fondation est gérée par un conseil d'administration formé de neuf membres, dont un président du conseil et un président-directeur général, nommés par le gouvernement du Québec pour un mandat d'au plus trois ans. Au 31 mars 1991, les neuf postes prévus au conseil d'administration étaient comblés.

FONCTIONS

La Fondation a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

À cette fin, elle peut notamment:

1) solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec ses fonctions;

2) acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer tous les travaux qu'elle estime nécessaires dans l'exercice de ses fonctions;

3) fournir de l'aide financière ou technique à toute personne ou organisme à la condition que cette aide soit accordée dans le cadre de son plan d'activités approuvé par le gouvernement et qu'elle soit utilisée pour la conservation ou la mise en valeur de la faune ou de son habitat;

4) conclure des ententes avec toute personne ou organisme dans le cadre de ses fonctions.

ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, le conseil d'administration s'est prononcé sur une trentaine de dossiers majeurs relatifs à la planification et à la gestion, au financement et à la réalisation d'interventions fauniques. Quatre réunions du conseil d'administration ont été nécessaires pour analyser ces dossiers et prendre des décisions à leur sujet.

Outre les programmes de financement et les projets de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques, les dossiers qui ont suscité une attention particulière sont:

- le plan triennal d'activités 1991-1994, qui établit la programmation des activités pour cette période et des prévisions budgétaires totalisant 11,0 millions de dollars, dont 9,0 millions seront consacrés aux interventions fauniques;

- l'adoption d'un programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) et l'octroi de crédits pouvant atteindre 1 250 000 $ pour la réalisation du programme au cours des trois prochaines années;

- l'adoption et le dépôt d'une proposition de modification à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune visant à porter de neuf à treize le nombre de membres du conseil d'administration de la Fondation;

- l'étude et l'adoption de lignes directrices concernant l'octroi de subventions pour la réalisation de projets de recherche conformes aux priorités d'action de la Fondation;

- le déménagement du siège social de la Fondation dans des locaux mieux adaptés à ses besoins, au 140, rue Grande Allée Est à Québec;

- la cession à la ville de Bécancour, pour un montant de 100 000 $, de terrains excédentaires reçus du ministère des Transports du Québec;

- la collaboration, dans le domaine des communications, à la production d'une série télévisée sur les habitats fauniques et l'allocation d'un budget spécial de communication de 100 000 $ répartis sur deux ans.

LE FINANCEMENT

La Fondation bénéficie des contributions des chasseurs, pêcheurs et trappeurs qui totalisent cette année 1 816 000 $. Cette source de financement assure à la Fondation un revenu stable qui lui permet de participer à des ententes ou programmes d'intervention à long terme et de mieux structurer ses programmes de financement autonomes.

Deux programmes de financement mis de l'avant au cours de l'exercice 1988-1989 ont produit, en 1990-1991, des revenus de près de 250 000 $:

- **Le timbre et la photolithographie pour la conservation des habitats fauniques**
  Les objets de collection vendus dans le cadre de ce programme ont été tirés de l'oeuvre originale «Huarts à collier» réalisée par le peintre Pierre Leduc. Cette oeuvre a été dévoilée publiquement par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Gaston Blackburn, lors de l'exposition «L'Art et la Nature» tenue à Québec du 7 au 9 septembre 1990.

  Pour la troisième année consécutive, les timbres pour la conservation des habitats étaient distribués par la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, et par la Maison Darnell Inc. Plus de 15 000 timbres ont été vendus au cours de l'exercice.

  D'autre part, l'attribution au cours de l'exercice d'une utilité légale au timbre de la Fondation permet d'espérer, compte tenu des exigences des philatélistes, un accroissement des ventes en 1991-1992.

- **La carte de crédit affinité Visa Desjardins/ Fondation de la faune du Québec**
  La carte Nature a permis à la Fondation de recruter près de 3 500 membres en deux ans et de générer des revenus de 54 000 $ en 1990-1991. Elle peut être obtenue dans plus de mille points de distribution, pour la plupart des dépositaires de permis de chasse et de pêche.

  L'entente conclue avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs afin de faire la promotion de la carte auprès de ses membres et utilisateurs n'ayant pas donné les résultats escomptés pour l'exercice 1990-1991, des correctifs ont été mis en place pour permettre le recrutement d'au moins 1 000 membres au cours de l'exercice 1991-1992.

En somme, les efforts consacrés aux programmes de financement ont permis de porter les revenus, provenant d'autres sources que la contribution des utilisateurs, à 764 000 $, soit plus de 29 % des revenus totaux de l'année 1990-1991.

Plus de 80 % des revenus générés ont été consacrés au soutien des projets d'intervention faunique, à savoir 1 227 000 $ pour les projets réalisés au cours de l'exercice et 840 000 $ réservés pour répondre, au cours des années à venir, aux engagements contractés en 1990-1991.

UTILISATION DES FONDS DE LA FONDATION 1990-1991

En milliers de dollars

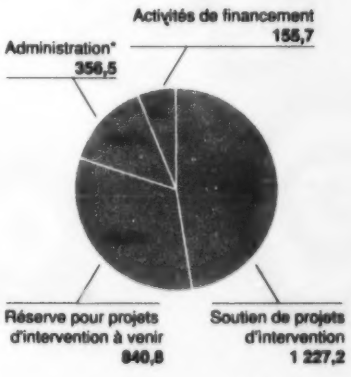

* L'administration inclut les salaires, les charges sociales et les dépenses des employés non affectés aux activités de financement ni au soutien des projets d'intervention ainsi que tous les frais de bureau, le coût des locaux et les frais juridiques.

LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES

Depuis le début de ses interventions de soutien en 1987, la Fondation a réalisé ou soutenu 108 projets d'intervention, pour une participation totale prévue de plus de 3,8 millions de dollars.

Au 31 mars 1991, 1 908 000 $ avaient été versés pour la réalisation de 83 de ces projets.

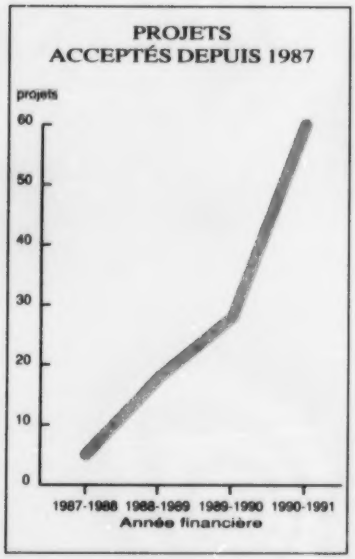

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ACCEPTÉS DEPUIS 1987

Année financière	Projets et programmes acceptés	État de réalisation au 31 mars 1991			
		Terminé	En cours	À venir	Retiré
1987-1988	5	4	1	-	-
1988-1989	18 (1)	16	1	1	-
1989-1990	28 (1)(2)	20	4	3	1
1990-1991	60 (1)(2)	13	24	23	-
Total :	111	53	30	27	1

(1) Incluant l'entente quinquennale pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques.

(2) Incluant le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR).

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, la Fondation a réservé plus de 2,3 millions de dollars pour soutenir 60 projets et programmes dont le coût total de réalisation dépassera 10,0 millions de dollars. Ces activités de la Fondation au cours du dernier exercice financier constituent, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation considérable de son engagement tant en ce qui concerne le nombre de projets (115 %) que la valeur des contributions acceptées (228 %). Les engagements de la Fondation pour les projets relatifs à la mise en valeur des habitats, à l'acquisition de connaissances et à la sensibilisation se sont accrus considérablement, alors que ceux concernant les projets de protection des habitats enregistraient une légère diminution.

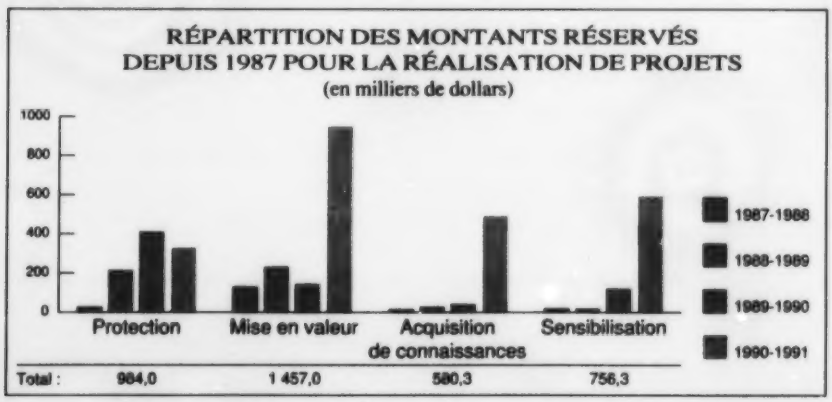

LA PROTECTION DES HABITATS

Les projets et programmes de protection des habitats auxquels participe la Fondation visent à préserver certains habitats contre une utilisation incompatible avec les besoins de la faune, à empêcher leur dégradation et à assurer la conservation des sites où des travaux de mise en valeur sont réalisés par la Fondation ou d'autres organismes.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, les activités de la Fondation ont été dirigées d'une part pour acquérir d'importants habitats humides ou des servitudes fauniques dans le cadre d'une entente quinquennale et, d'autre part, pour soutenir des projets individuels d'acquisition.

Photo MLCP

1) Entente quinquennale pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques

Conformément à ses engagements, la Fondation a versé un montant de 190 000 $ en 1990-1991 au Fonds en fidéicommis de l'entente quinquennale, à laquelle participent également Canards Illimités Canada, Habitat faunique Canada, l'Office de planification et de développement du Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le Service canadien de la faune et la U.S. National Fish and Wildlife Foundation.

À titre de maître-d'oeuvre des acquisitions sélectionnées par les partenaires de l'entente, les activités de la Fondation en 1990-1991 ont permis:

- l'acquisition de 154 hectares (ha) de milieux humides à Baie-du-Febvre (Nicolet) au coût de 169 000 $;
- la signature de promesses d'achat totalisant 478 000 $ pour l'acquisition de 296 ha de terres humides à l'Ile du Milieu à Saint-Barthélemy et au Lac Saint-Charles;
- la réalisation de travaux préliminaires de description technique, d'arpentage, d'évaluation foncière, de recherche de titres et de négociation dans 19 dossiers prioritaires d'acquisition de milieux humides, travaux qui ont entraîné des déboursés de 185 000 $.

2) Autres projets de protection

La Fondation a accepté en 1990-1991 de participer à quatre projets d'acquisition pour un montant de 138 600 $. Ces projets concernaient:

- la protection, à la suite de travaux d'endiguement, de 25 ha de battures à Kamouraska (27 940 $);
- l'acquisition et la mise en valeur, par le Regroupement pour la préservation de l'île et du marais de Katevale (Ile du Marais) Inc., de 34 ha de zone marécageuse (94 990 $);
- l'acquisition et l'aménagement, par le Mouvement écologique du Haut-Richelieu, de l'Ile Sainte-Marie (14 000 $);
- la consolidation des acquisitions en vue de protéger la héronnière de Grande Ile à Berthier (1 670 $).

Ainsi, depuis sa création, il y a cinq ans, grâce à des subventions et des engagements de près de 1,0 million de dollars, la Fondation a contribué à assurer la protection de 2 068 ha d'habitats fauniques, principalement des terres humides essentielles au maintien des populations de sauvagine et de poissons.

LA MISE EN VALEUR DES HABITATS

Tous les projets et programmes de mise en valeur soutenus par la Fondation ont pour but d'accroître la productivité faunique par des travaux d'amélioration, de restauration ou de création d'habitats favorisant l'alimentation, la reproduction et le repos des espèces qui y vivent.

Les activités de mise en valeur d'habitats appuyées par la Fondation en 1990-1991 ont entraîné des engagements de 950 000 $, soit une augmentation de plus de 500 % par rapport à l'exercice 1989-1990. Les projets acceptés au cours de l'exercice s'inscrivaient dans la convention de protection et de mise en valeur des habitats fauniques dans les zecs, dans le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR) ou provenaient d'autres organismes du milieu.

Transport de gravier sur la Zec Rivière Blanche

3) Convention de protection et de mise en valeur des habitats fauniques dans les zecs

Dans le cadre de l'entente avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ) et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), la Fondation a accepté de financer, pour un montant de 354 000 $, 15 projets de mise en valeur, dont le coût total de réalisation se chiffrait à 463 000 $.

De plus, conformément à la convention, la Fondation a versé à la FQGZ 48 329 $ pour la planification, l'évaluation et la supervision de la réalisation des projets.

PROJETS RÉALISÉS DANS LES ZECS EN 1990-1991

Nom de la zec	Secteur visé	Type de projet	Contribution FFQ
Bas Saint-Laurent	Lac Pitouche	Contrôle des espèces compétitrices et réfection d'un seuil	16 631 $
Owen	Lac Asselin	Réfection d'un seuil et nettoyage d'un tributaire	28 160 $
Chapais	Lac Sainte-Anne	Réfection d'un seuil	17 600 $
Rivière Bonaventure	Rivière Bonaventure	Installation d'incubateurs	12 992 $
Rivière Ste-Marguerite	Rivière Ste-Marguerite	Étude sur l'érosion et la sédimentation	12 800 $
Onatchiway Est	Rivière Wapishish	Obstacles à la progression des espèces compétitrices	12 334 $
Rivière Blanche	Lacs Charles et Draper	Restauration de frayères	11 877 $
Buteux Bas-Saguenay	Lacs Long et de l'Écluse	Création de frayères et d'abris	4 000 $
Ménokéosawin	Lac Armand	Contrôle d'espèces compétitrices, réfection d'un seuil et aménagement de frayères	24 74a $
Borgia	Lac Épinette	Contrôle d'espèces compétitrices, réfection d'un seuil et aménagement de frayères	28 336 $
Tawachiche	Lacs Kessy, Profond et Therrien	Contrôle d'espèces compétitrices, réfection d'un seuil et aménagement de frayères	46 379 $
Bessonne	Lac Six Caribous	Contrôle d'espèces compétitrices, réfection d'un seuil et aménagement de frayères	44 896 $

Maison de Pierre	Lac Dufrost	Contrôle d'espèces compétitrices, réfection d'un seuil et aménagement de frayères	46 472 $
Flamand	Lac Johnson	Obstacle à la progression d'espèces compétitrices	28 883 $
Lesueur	Lac Lesueur	Nettoyage des tributaires	17 923 $

4) Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie

La Fondation s'est engagée, auprès de 11 organismes de gestion en commun, syndicats de producteurs de bois ou conseillers spécialisés qui agissent comme agents livreurs du programme, à financer la réalisation de travaux sylvicoles et l'élaboration de plans simples de gestion jusqu'à concurrence d'un montant total de 73 700 $ pour l'exercice 1990-1991.

Les sommes réservées auront permis la réalisation de travaux sylvicoles sur environ 250 hectares et l'élaboration de 50 plans de gestion répartis dans 18 ravages de cerfs de Virginie de plus de 5 km² situés dans des boisés privés.

Les engagements contractés par la Fondation comportaient, en plus des sommes mentionnées ci-dessus, un engagement de 36 800 $ au nom d'Habitat faunique Canada, qui finance un tiers des coûts du programme. De plus, la Fondation consacrait 16 000 $ pour assurer la mise en oeuvre et la gestion du programme.

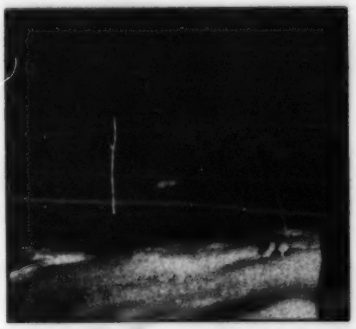

L'épais couvert de neige constitue un handicap pour le cerf de Virginie.

5) Autres projets de mise en valeur

Du 1er avril 1990 au 31 mars 1991, la Fondation a accepté de soutenir, pour un montant de 458 000 $, la réalisation de 15 projets d'amélioration, de restauration ou de création d'habitats, d'une valeur totale de près de 1,5 million de dollars. Les projets retenus visent:

- la création, par la Société Duvetnor ltée, d'un nouvel habitat pour la gélinotte huppée grâce à l'introduction des gélinottes sur l'Ile aux Lièvres et à l'évaluation de leur taux de survie et de leur dispersion (22 940 $);
- la réalisation, par la Société d'aménagement et de développement de la rivière Ouelle Inc., d'une étude de faisabilité de travaux d'aménagement visant à réduire les problèmes d'étiage dans la rivière Ouelle (17 010 $);
- l'installation, par le Regroupement pour la restauration de la rivière Petit Pabos, de trois incubateurs à courant ascendant en vue d'y accélérer la reconstitution des stocks de saumon de l'Atlantique (16 800 $);
- la construction de volières d'entraînement pour les oiseaux sauvages blessés, traités gratuitement par la Clinique vétérinaire Claveau et Dubord de Chicoutimi (5 000 $);
- l'aménagement d'une frayère à omble de fontaine dans l'émissaire du lac Etchemin par l'Association de protection du lac Etchemin (2 890 $);
- l'aménagement de frayères, d'incubateurs à courant ascendant et de ruisseaux pépinières pour le saumon de l'Atlantique, par la Corporation de restauration de la rivière Jacques-Cartier (121 431 $);
- la construction de seuils et de passes migratoires ainsi que le nettoyage des tributaires des lacs aux Ilots, Nancy et de l'Écluse de la Pourvoirie du club Bataram Inc., de Charlevoix (27 667 $);
- la consolidation d'une digue, la construction d'un déversoir et d'une passe migratoire à l'étang du lac de la Mine au Domaine Chasse et Pêche Gaudias Foster Inc. de Saint-Siméon (3 100 $);
- la construction, dans le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides, par le Conseil de la Nation Huronne-Wendat, de seuils à la décharge des lacs Ariane, Médoux et Lombric (20 000 $);

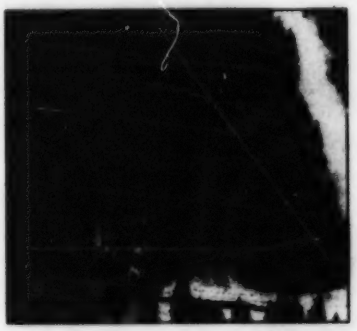

Vue aérienne d'un peuplement traité par éclaircie commerciale.

- le développement de compétences techniques liées au projet de restauration des rivières Bulstrode et Nicolet/Des Vases (35 000 $);
- la stabilisation des rives de la rivière Gentilly, la création de fosses et l'amélioration de frayères dans des ruisseaux tributaires, par l'Association touristique de la MRC de Bécancour (48 578 $);
- la stabilisation des berges du ruisseau Castle et la réalisation d'aménagements pour la faune aquatique, par l'Association pour la protection et l'aménagement du Ruisseau Castle Inc. de Bromont (80 443 $);
- la réalisation d'aménagements pour la faune aquatique sur 1,5 km du ruisseau West par le Club Conservation Chasse et Pêche Memphrémagog Inc. (9 393 $);
- le développement de compétences techniques liées à la mise en valeur des habitats fauniques du Lac Saint-Louis à Montréal (35 000 $);
- la réfection temporaire du barrage du lac des Coeurs au Domaine du Lac des Coeurs Inc. aux Escoumins (12 500 $).

L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

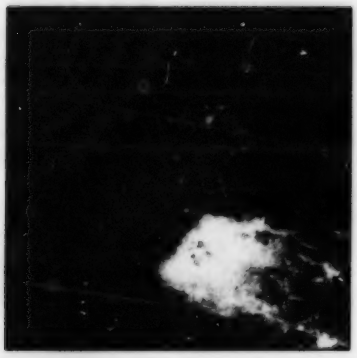

Aménagement d'un tributaire de la rivière Gentilly.

Les projets d'acquisition de connaissances financés par la Fondation visent soit à évaluer et améliorer les techniques existantes de protection et de mise en valeur des habitats fauniques, soit à en créer de nouvelles, par des recherches innovatrices conduisant à des applications pratiques.

En 1990-1991, la Fondation a retenu 11 projets soumis par autant d'organismes du milieu. Plus de 490 000 $ ont été réservés pour soutenir la réalisation de ces projets qui s'échelonnent, dans certains cas, sur plusieurs années. La contribution de la Fondation à ces projets représente en moyenne 25,1 % de leur coût total de réalisation.

6) Projets d'acquisition de connaissances:

- la mise au point, par l'Université du Québec à Trois-Rivières, de techniques de contrôle des poissons compétiteurs de l'omble de fontaine. Le projet est d'une durée de cinq ans (250 000 $);
- l'étude de l'effet des principaux polluants du fleuve Saint-Laurent comme cause de mortalité des mammifères marins, par l'Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent (15 000 $);
- l'étude, par Fapel-faune, de 20 lacs en vue de localiser les habitats de reproduction et d'alimentation, d'en relever les faiblesses et de proposer des actions de mise en valeur (25 000 $);
- la localisation et la caractérisation de l'habitat de la pie grièche migratrice, par l'Université McGill (10 000 $);
- l'établissement d'une banque de données informatisée sur les populations d'oiseaux du Québec, par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (8 000 $);
- la création d'un centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, notamment sur les espèces et les sites menacés, par la Société canadienne pour la conservation de la nature et le ministère de l'Environnement du Québec (54 360 $);
- l'évaluation, sur une période de trois ans, de la capacité de soutien de l'habitat du caribou au parc de la Gaspésie. Le projet est réalisé par l'Université du Québec à Rimouski (60 000 $);
- l'expérimentation de méthodes de gestion intégrée des ressources forestières, fauniques et hydriques dans la forêt Montmorency, par la Faculté de foresterie de l'Université Laval (50 000 $);

- l'évaluation environnementale et l'étude de faisabilité d'un projet de création de battures à l'Ile Madame, située dans l'archipel de Montmagny. Le projet est réalisé par Canards Illimités Canada (10 000 $);
- la réalisation d'une étude pour déterminer les menaces qui pèsent sur la tortue géographique et l'élaboration d'un programme de protection par la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent (8 640 $);
- l'évaluation des besoins, des possibilités et des coûts de protection des habitats des reptiles et batraciens de l'Ile Perrot, par la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent (775 $).

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les projets de sensibilisation du public conformes aux orientations de la Fondation sont ceux qui ont pour but d'informer et d'éduquer la population relativement à l'importance de protéger et de mettre en valeur les habitats fauniques indispensables à la survie et au développement de toutes les espèces fauniques du Québec.

Treize projets de sensibilisation du public ont retenu l'attention de la Fondation au cours de l'année. Les accords de financement donnés à l'égard de ces projets totalisent 593 500 $ et représentent 11,1 % du coût total de réalisation de ces projets.

7) Projets de sensibilisation du public:

- la production, par la Société linnéenne du Québec, de 1 000 trousses éducatives sur le Saint-Laurent à l'intention des élèves du primaire et du secondaire (300 000 $ répartis sur deux ans);
- la réalisation d'un guide d'identification des fougères, prêles et lycopodes, par le Groupe Fleurbec (10 000 $);
- la production d'un document vidéo sur le piégeage, par l'Association provinciale des trappeurs indépendants, pour démystifier le piégeage auprès de l'effectif scolaire (4 000 $);
- la réalisation, par les Éditions Michel Quintin, d'un guide d'observation des oiseaux fréquentant les lacs, les rivières et les milieux humides du Québec (10 000 $);
- la production de la série télévisée «Voyage Grandeur Nature 2» par l'Imagerie du Québec (24 999 $);
- la production de «Voyage Grandeur Nature 3», une série télévisée de 13 émissions de 30 minutes, réalisée par l'Imagerie du Québec, pour sensibiliser le public à l'importance de protéger et mettre en valeur les habitats (150 000 $ répartis sur deux ans);
- la réalisation et la diffusion, par le Musée du Séminaire de Sherbrooke, d'une exposition itinérante sur la forêt québécoise (15 000 $);
- la mise sur pied et la diffusion au Québec, par la Société d'écologie de Papineau, d'une exposition sur la faune menacée (11 474 $);
- la conception et la production d'un kiosque d'information pour sensibiliser la population adulte et les groupes scolaires à l'importance de protéger les battures et les marais salés de Kamouraska. Le projet est réalisé par la Société d'écologie de la batture de Kamouraska (6 000 $);
- la réalisation d'une tournée québécoise d'un spectacle de marionnettes pour sensibiliser les élèves du primaire au rôle des marais salés et à leur importance pour la faune qui y vit. Le projet est réalisé par le Musée de la mer de Rimouski (10 000 $);

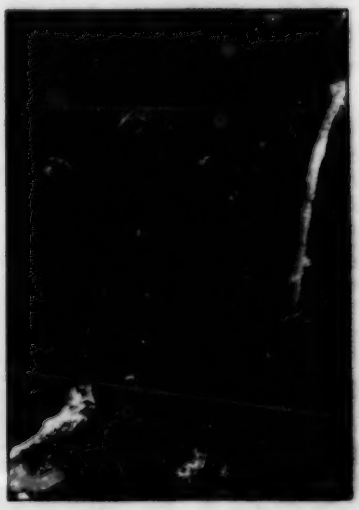

- la production du matériel éducatif et d'animation pour le Centre de réhabilitation et d'interprétation de Saint-Fulgence construit par la municipalité de Saint-Fulgence (35 000 $);
- la production, par la Société québécoise pour la protection des oiseaux, d'un guide sur les 50 sites les plus utilisés par les oiseaux dans la région de Montréal (7 000 $);
- la production d'un kiosque d'information, d'un dépliant et la réalisation d'une tournée régionale en vue de sensibiliser la population à la protection de la rivière Ashuapmushuan. Le projet est réalisé par le Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan (10 000 $).

LES AUTRES ACTIVITÉS

En complément des programmes et projets auxquels la Fondation a accordé son soutien financier au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à la structuration de programmes devant permettre la réalisation de projets de mise en valeur des habitats dans les années à venir.

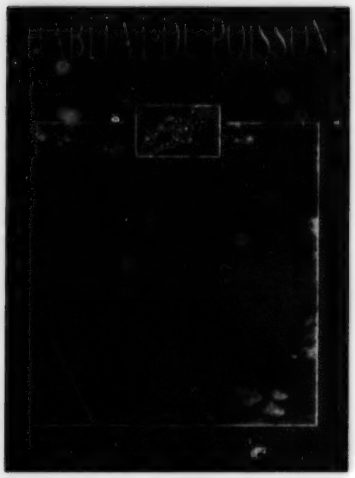

8) Programme de développement économique du saumon atlantique

Pour faire suite à l'accord de financement de 2 000 000 $ répartis sur cinq ans, donné en 1989-1990 au Programme de développement économique du saumon, la Fondation a participé activement, avec les partenaires du programme, Industrie, Sciences et Technologie Canada, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et l'Office de planification et de développement du Québec, à la structuration et à la mise en oeuvre du programme. Les travaux réalisés au cours de l'année ont conduit au lancement officiel du programme à Bonaventure en novembre 1990 et à l'inscription de plus de 50 organismes à la phase un du programme visant l'élaboration de projets de mise en valeur de rivières admissibles au programme. Les projets qui seront préparés en 1991-1992 permettront de préciser, de sélectionner et de programmer les travaux de mise en valeur des habitats à réaliser dans le cadre de ce programme conçu en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec

9) Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)

En accord avec ses orientations d'accroissement du partenariat, la Fondation a élaboré au cours de l'exercice un programme de soutien financier favorisant la réalisation d'aménagements dans l'habitat du poisson. Les consultations menées tant au niveau des spécialistes responsables de la faune aquatique au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qu'auprès des clientèles cibles, représentées au comité de suivi du sommet québécois sur la faune, ont conduit à l'adoption du programme, qui sera officiellement lancé en juin 1991.

Parallèlement à la conception du programme, la Fondation a produit, en collaboration avec la Direction générale des ressources fauniques du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, un guide de planification et de réalisation d'aménagements de l'habitat du poisson, outil indispensable pour les organismes désireux de participer à la mise en valeur des habitats aquatiques.

APERÇU DES PRIORITÉS 1991-1992

Durant son prochain exercice financier, la Fondation poursuivra ses activités en vue d'accroître la réalisation de projets d'intervention faunique. L'élaboration de programmes d'intervention, l'évaluation des résultats, le soutien de projets expérimentaux et la promotion des actions réalisées par les partenaires promoteurs de projets seront privilégiées. La Fondation continuera de rechercher la concertation avec les principaux acteurs en matière d'utilisation et d'aménagement du territoire dans une optique de développement durable de l'ensemble des ressources. Les priorités pour l'exercice 1991-1992 seront:

- la mise au point de méthodes ou techniques d'exploitation des ressources naturelles favorables à la faune et la réalisation, avec des partenaires du milieu, de projets pilotes en ce domaine;
- l'évaluation de l'intérêt des groupes de jeunes du secondaire à participer à la réalisation de projets de mise en valeur des habitats dans leur milieu et l'élaboration, le cas échéant, des lignes directrices d'un programme d'initiative jeunesse;
- l'évaluation des bénéfices pour la faune résultant des projets de mise en valeur des habitats réalisés et l'évaluation de l'atteinte des objectifs de sensibilisation du public;
- la production d'une série télévisée de 13 émissions sur les habitats fauniques en vue d'informer le public de l'ampleur des travaux réalisés et de mettre en valeur les projets réalisés par la Fondation et ses partenaires.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 1991, ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1991, administré par la Fondation de la faune, ainsi que l'état de l'évolution du solde de ce Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ces derniers sont présentés dans la note 6. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière de la Fondation et du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1991, ainsi que les résultats des opérations de la Fondation et l'évolution du solde du Fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1991

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
REVENUS		
Dons - Frais d'adhésion à la carte Visa	**67 560** $	54 520 $
Moins : frais d'administration déduits par Visa	**33 780**	27 260
	33 780	27 260
Autres dons	**99 497**	62 510
	133 277	89 770
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	**1 816 260**	1 840 796
Ventes de timbres et de photolithographies	**195 912**	181 574
Terrain reçu à titre gratuit du Gouvernement du Québec	**-**	63 944
Remboursements de traitements	**60 486**	67 562
Intérêts sur dépôts à terme	**374 137**	242 623
Autres	**176**	801
	2 580 248	2 487 070
DÉPENSES (note 4)		
Programmes d'intervention	**1 227 212**	671 582
Frais de levée de fonds	**155 662**	247 418
Frais d'administration	**356 549**	357 967
	1 739 423	1 276 967
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**840 825** $	1 210 103 $

EXCÉDENT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	**3 003 648** $	1 793 545 $
Excédent des revenus sur les dépenses	**840 825**	1 210 103
SOLDE À LA FIN	**3 844 473** $	3 003 648 $

BILAN

AU 31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**27 504** $	10 976 $
Dépôts à terme et intérêts courus - au coût	**3 417 883**	2 687 188
Débiteurs	**315 623**	404 929
Frais payés d'avance	**51 025**	3 601
	3 812 035	3 106 694
Oeuvres d'art	**28 000**	18 000
Terrains (note 3)	**144 033**	138 661
	3 984 068 $	3 263 355 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	**104 665** $	206 519 $
Dépôts - clients et autres	**34 930**	53 188
	139 595	259 707
EXCÉDENT (note 5)	**3 844 473**	3 003 648
	3 984 068 $	3 263 355 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 6)

ENGAGEMENTS (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1 et modifications) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une partie des droits perçus pour les permis de pêche, de chasse ou de piégeage, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est versée par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à la Fondation à titre de contribution pour son financement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Ces états financiers ne comprennent pas ceux du Fonds en fidéicommis présentés à la note 6.

Matériel et équipement
Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art
Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus lesquelles sont comptabilisées, à la date de cession, à leur valeur marchande estimative.

Terrains
Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date de cession, à une valeur basée sur le coût d'origine du Fonds en fidéicommis ou sur leur évaluation municipale.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses
Le coût de certains services de soutien défrayés par le gouvernement du Québec ainsi que celui des services professionnels et techniques offerts à titre gratuit par un "parrain fondateur" ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Opérations de la Fondation
Les opérations de la Fondation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des contributions au Fonds en fidéicommis qui le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Fonds en fidéicommis
Les états financiers du Fonds en fidéicommis ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. TERRAINS

	1991		1990	
Terrain reçu à titre gratuit du Gouvernement du Québec (a)	**63 944**	**$**	63 944	$
Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (b)	**59 404**		74 717	
	123 348		138 661	
Terrains acquis par la Fondation	**20 685**		-	
	144 033	**$**	138 661	$

(a) Le produit de la vente éventuelle de ce terrain réduira d'autant la contribution du gouvernement du Québec à titre de partenaire au Fonds en fidéicommis.

(b) En vertu de l'entente cadre concernant le plan quinquennal sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation ne peut disposer, en tout ou en partie, de ce terrain sans l'accord des parties impliquées dans cette entente.
Au cours de l'exercice, la Fondation a cédé à titre gratuit une partie de ce terrain d'une valeur de 15 313 $ pour l'aménagement d'habitats fauniques.

4. DÉPENSES PAR CATÉGORIES

PROGRAMMES D'INTERVENTION

	1991		1990	
Contributions aux projets sélectionnés :				
Fonds en fidéicommis - plan quinquennal	**205 014**	**$**	240 000	$
Autres	**746 240**		267 026	
Traitements et avantages sociaux	**114 973**		109 657	
Honoraires professionnels	**75 361**		17 703	
Déplacements	**14 199**		7 399	
Publicité et promotion	**47 811**		21 500	
Impressions et frais de bureau	**5 827**		2 251	
Matériel et équipement	**1 101**		4 933	
Perte sur aliénation d'un terrain	**15 313**		-	
Autres	**1 373**		1 113	
	1 227 212	**$**	671 582	$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1991

4. DÉPENSES PAR CATÉGORIES (suite)

	1991		1990	
FRAIS DE LEVÉE DE FONDS				
Traitements et avantages sociaux	**11 930**	$	8 027	$
Honoraires professionnels	**2 174**		32 485	
Commissions et redevances	**19 980**		21 565	
Déplacements	**7 079**		7 926	
Publicité et promotion	**50 206**		78 715	
Impressions et messagerie	**62 048**		96 346	
Autres	**2 245**		2 354	
	155 662	$	247 418	$
FRAIS D'ADMINISTRATION				
Traitements et avantages sociaux	**235 849**	$	240 475	$
Honoraires professionnels	**27 613**		21 347	
Déplacements	**8 483**		18 927	
Publicité et promotion	**12 554**		9 629	
Loyer	**29 844**		27 441	
Matériel et équipement	**8 394**		10 957	
Impressions et frais de bureau	**32 756**		27 189	
Autres	**1 056**		2 002	
	356 549	$	357 967	$

5. EXCÉDENT

L'excédent comprend notamment des terrains dont la Fondation détient les titres de propriété en vertu d'ententes avec ses partenaires, pour un montant de 123 348 $ au 31 mars 1991 (au 31 mars 1990 : 138 661 $).

Étant donné que ces terrains ne peuvent être cédés qu'à titre gratuit, cette partie de l'excédent ne peut être utilisée pour le financement des opérations courantes.

6. FONDS EN FIDÉICOMMIS - ÉTATS FINANCIERS

La Fondation a convenu de mettre en oeuvre avec d'autres partenaires un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. En vertu de cette entente, la Fondation administre un Fonds en fidéicommis. Elle s'est engagée à y placer les sommes reçues et à les affecter à l'acquisition de terres, l'aménagement et la restauration de l'habitat de la faune terrestre et du poisson dans des projets sélectionnés par les comités directeurs.

BILAN AU 31 MARS 1991	1991		1990	
ACTIF				
Encaisse	**93 893**	$	1 412	$
Dépôts à court terme - au coût	**860 000**		705 000	
	953 893	$	706 412	$
SOLDE DU FONDS	**953 893**	$	706 412	$

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991		1990	
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	**706 412**	$	572 517	$
Encaissements				
Contributions de la Fondation	**205 014**		240 000	
Contribution du Gouvernement du Québec	**6 570**		70 000	
Contributions - Autres partenaires	**320 554**		197 333	
Intérêts sur dépôts à terme	**95 267**		77 201	
	627 405		584 534	
Déboursés				
Acquisitions de terrains pour des projets sélectionnés	**169 634**		346 270	
Aménagement et restauration	**21 695**		46 462	
Honoraires professionnels	**185 379**		56 458	
Taxes et assurances	**1 100**		1 449	
Communications	**2 116**		-	
	379 924		450 639	
SOLDE DU FONDS À LA FIN	**953 893**	$	706 412	$

7. ENGAGEMENTS

- Dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale sur le développement économique des régions, la Fondation s'est engagée à contribuer pour un montant de 400 000 $ annuellement, au cours des cinq prochaines années, au Programme de développement économique du saumon.
- En vertu des programmes pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation s'est engagée par entente à verser au Fonds en fidéicommis une contribution prévue de 51 075 $ et à prendre à sa charge et verser au Fonds en fidéicommis, la contribution prévue du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 210 705 $. Ces contributions au montant total de 261 780 $ seront versées dans les exercices suivants :

1992	241 075	$
1993	20 705	$

- La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 015 865 $ pour des contrats d'aide financière sur différents projets fauniques.
- La Fondation a évalué et accepté divers projets fauniques pour lesquels des contrats d'aide financière n'étaient pas encore signés au 31 mars 1991. Ces engagements en cours totalisent 842 080 $.
- La Fondation est engagée par une entente de location à long terme, échéant le 30 novembre 1995, pour un local administratif. Cette entente de location comporte une option de renouvellement pour une période de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 s'élève à 29 844 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

1992	42 399	$
1993	48 241	
1994	51 255	
1995	54 269	
1996	37 519	
	233 683	$

8. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Fondation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 12 989 $ (1990 : 10 442 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 de l'état des revenus et dépenses ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA FONDATION

Parrains de la Fondation (dons de 100 000 $ et plus)

- Alcan Aluminium ltée
- La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec
- Hydro-Québec

Partenaires financiers et principaux donateurs

- Centre Desjardins de traitement de cartes
- Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
- Forêts Canada
- Habitat Faunique Canada
- Ministère des Forêts du Québec
- Ministère des Transports du Québec
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- M. Clément Normand
- Nyctea
- Office de planification et de développement du Québec
- Service canadien de la faune

Promoteurs de projets

Association Chasse, Pêche et Villégiature de Tawachiche
Association Chasse et Pêche du Bas Saguenay inc.
Association Chasse et Pêche Gaspésienne
Association Chasse et Pêche Lesueur Inc.
Association Chasse et Pêche Maison de Pierre Inc.
Association Chasse et Pêche Nordique inc.
Association Chasse et Pêche rivière Bostonnais Nord
Association Chasse et Pêche Petit-Saguenay, Saint-Siméon
Association de Chasse et Pêche Asitabec Inc.
Association de Chasse et Pêche des Nymphes
Association de la Rivière Sainte-Marguerite inc.
Association de protection du lac Etchemin inc.
Association des biologistes du Québec
Association des Pêcheurs commerciaux de saumons du Québec
Association des Pêcheurs sportifs de la Bonaventure Inc.
Association des Pêcheurs sportifs de la rivière Cascapédia inc.
Association des Usagers de la faune (zec Maganasipi)
Association Épervier de la Tuque Inc.
Association Loisirs Plein Air des Marais
Association pour la protection et l'aménagement du Ruisseau Castle Inc.
Association provinciale des trappeurs indépendants
Association québécoise des groupes d'ornithologues
Association Sacerf Macousine inc.
Association sportive Batiscan-Neilson
Association sportive du Flamand Inc.
Association sportive Miguick Inc.
Association sportive Onatchiway Est
Association touristique MRC Bécancour
Canards Illimités Canada
Centre écologique du lac Saint-Jean
Clinique vétérinaire Claveau et Dubord
Corporation de Gestion des rivières des Bois-Francs
Corporation de restauration de la Jacques-Cartier
Domaine Chasse et Pêche Gaudias
Foster Inc.
Éditions Michel Quintin
Fédération de Chasse et Pêche Owen Inc.
Fédération de conservation de la faune du Bas Saint-Laurent
Fédération de développement et d'aménagement du lac Maison-de-Pierre
Fiducie Foncière de la Vallée de Ruiter
Fondation Héritage Faune
Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées
Imagerie du Québec
Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent
Fapel-faune
Le Groupe Fleurbec
Mile-End et Imagerie ltée
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Mouvement écologique du Haut-Richelieu
Municipalité D'Alembert
Municipalité de Saint-Fulgence
Municipalité de Sainte-Véronique
Musée de la mer de Rimouski
Musée du Séminaire de Sherbrooke
Polyvalente de Chavigny
Pourvoirie Bataram Inc.
Regroupement pour la préservation de l'Ile et du Marais de Katevale
Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan
Regroupement pour la restauration de la rivière Petit Pabos
Sciences Activités
Société canadienne pour la conservation de la nature
Société d'aménagement de la rivière Métis
Société d'aménagement et de développement de la rivière Ouelle Inc.
Société d'écologie de Papineau
Société d'écologie de la batture de Kamouraska
Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent
Société d'interprétation du milieu marin de la Haute Côte-Nord
Société d'ornithologie de Lanaudière
Société de Gestion de la Faune de Kamouraska Inc.
Société Duvetnor Inc.
Société linnéenne du Québec
Société pour vaincre la pollution
Société québécoise pour la protection des oiseaux
Union des Producteurs Agricoles-Côte du Sud
Union québécoise pour la conservation de la nature
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université Laval
Université McGill
Ville de Carleton
Ville et Canton de Magog
World Wildlife Fund

Publié par:
Fondation de la faune du Québec

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

140, rue Grande Allée Est, bureau 860
Québec (Québec) G1R 5M8
(418) 644-7926

Conception: Bélier Communication inc.
Supervision de production:
Jacques Choquette
Communications inc.

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre, 1991